

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
29 OCTOBRE 2018

DATE d'AFFICHAGE
12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	30
Votants :	35

L'an deux mille dix-huit,
le 6 novembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : M. Bernard AUDRAN, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Joël BOURRIGAUD, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Bernadette GRIGNON, - M. Pierre PRAT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à Mme Emmanuelle GONCALVES

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Christine SAVARY donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Yvette LOUER a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°111-2018 – FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle qu'il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés par le Comptable public. Cette procédure d'admission en non-valeur autorise ce dernier à cesser les poursuites sans pour autant éteindre la dette à l'égard de la collectivité.

Ainsi, il est proposé l'admission en non-valeur des listes de titres de recettes suivants :

Pour le budget principal (400) : un montant total de 4 915,81 €

- Liste n° 3304440215 : 26 titres de recettes émis entre 2010 et 2014, et 1 titre de 2018 présentant un solde de 0,25 €, à l'encontre de divers débiteurs, dans le cadre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour un montant total de 4 660,43 €. La demande d'admission en non-valeur est présentée suite à des combinaisons infructueuses d'actes donnant suite à des poursuites sans effet (21), ou à des Procès-Verbaux (PV) de carence (3) ou à des restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite (2) et enfin à une insuffisance d'actif (1).
- Liste n° 3472560515 : 7 titres de recettes émis entre 2013 et 2017 à l'encontre de divers débiteurs, dans le cadre du restaurant scolaire, pour un montant total de 255,38 €. La demande d'admission en non-valeur est présentée suite à des combinaisons infructueuses d'actes (4) et à des poursuites sans effets (3).

Pour le budget annexe Transports scolaires (404) : un montant total de 120 €

- Liste n° 3472770215 : 3 titres de recettes émis entre 2016 et 2017 à divers débiteurs pour un montant de 120 €. La demande d'admission en non-valeur est présentée suite à des poursuites sans effet (1) et à des restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite fixé réglementairement à 30 € (2).

Envoyé en préfecture le 12/11/2018

Reçu en préfecture le 12/11/2018

Affiché le

ID : 056-200027027-20181106-DELIB_111_2018-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeur les sommes suivantes à inscrire au chapitre 65, compte 6541 :
4 915,81 € au Budget Principal (400)
120 € au Budget annexe Transports scolaires (404).

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 12/11/18
Le Président,

